



Autisme Québec

**Les services scolaires de Québec  
pour les personnes ayant un trouble du spectre  
autistique (TSA)**

**Dernière mise à jour : juillet 2012**

**Présentation basée sur le document produit par ATEDM**

Au Québec, tous les enfants de cinq ans et plus doivent être scolarisés. Pas contre, les enfants présentant un trouble du spectre autistique ont le droit d'être scolarisés dès l'âge de 4 ans, et ce, jusqu'à 21 ans sur demande des parents, comme le stipule la *Loi sur l'instruction publique*. La loi peut être consultée en ligne à l'adresse : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/l\\_13\\_3/l13\\_3.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/l_13_3/l13_3.html).

### **Le réseau des commissions scolaires**

Dans la région de Québec, quatre commissions scolaires se partagent le territoire : Commission scolaire de la Capitale, Commission scolaire des Découvreurs et Commission scolaire des Premières-Seigneuries et la Commission scolaire Central Quebec. Pour la région de Portneuf, c'est la Commission scolaire de Portneuf.

### **PROCÉDURE D'INSCRIPTION**

Vous devez vous présenter à votre école de quartier afin de remplir la demande d'inscription scolaire et de soumettre une photocopie du rapport d'évaluation indiquant le diagnostic de TED. Il peut aussi vous être demandé de remettre le certificat de naissance, la carte d'assurance maladie et le carnet de vaccination. Les élèves présentant un TED se voient généralement attribuer le code 50. Ce code constitue une reconnaissance des besoins de votre enfant. Administrativement, cela signifie que l'école reçoit un montant d'argent de la commission scolaire afin de payer les services. Si votre enfant reçoit son diagnostic en cours d'année scolaire, cela ne signifie pas qu'il ne peut pas recevoir dans la même année les services. Pour l'année en cours, il n'aura pas le code 50 à son dossier, mais certains services peuvent être mis en place afin de bien répondre à ses besoins. Informez-vous à votre école des possibilités.

L'inscription doit initialement se faire à l'école de quartier, même si vous envisagez une école différente pour votre enfant. Dépendamment de ses besoins, une autre école pourrait mieux convenir. Selon la *Loi sur l'instruction publique*, article 4, « L'élève ou, s'il est mineur, ses parents, ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispense les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence ». Il est cependant important de noter que certains établissements ou classes peuvent avoir leurs propres règles d'inscription. Aussi,

notez que chaque commission scolaire possède sa propre politique d'admission et d'inscription.

Pour les parents qui souhaitent que leur enfant soit intégré dans une classe régulière, il est important d'informer le directeur de l'école du diagnostic de votre enfant. La collaboration avec le directeur de l'école est une des clés de la réussite de l'intégration de votre enfant.

Une fois que l'école est choisie, il est fortement recommandé de planifier une rencontre avec le personnel qui s'occupera de votre enfant afin de mettre en place une procédure d'intégration. Cette dernière peut comprendre, selon les besoins de l'enfant : une visite des lieux avant la rentrée scolaire, la prise de photos des locaux, du personnel, de son casier, la transmission d'informations importantes reliées à votre enfant.

### **SERVICES DE SCOLARISATION OFFERTS**

Une fois que l'inscription est faite, l'école ouvre un dossier avec les informations concernant votre enfant et le fait parvenir, en partie, à la commission scolaire où une conseillère pédagogique ou un comité étudie le dossier et soumet une recommandation sur le type de service qui, selon eux, répond le mieux aux besoins de votre enfant. Trois types de recommandations peuvent être faites :

#### **1. Intégration en classe ordinaire**

Les enfants qui peuvent suivre le programme scolaire régulier sont intégrés dans leur école de quartier. Dans ce type de service, l'enfant peut recevoir l'aide d'un accompagnateur pour faciliter son intégration ou sa compréhension, selon ses besoins.

#### **2. Classes spécialisées dans une école ordinaire**

Les classes adaptées sont des classes à effectifs réduits dans lesquelles on retrouve des enfants ayant des difficultés similaires. Par exemple, l'école des Écrivains (les coordonnées sont présentées en annexe) offre une classe spécialisée en TED, qui s'inspire du modèle TEACCH. Notez que les possibilités varient selon le niveau d'enseignement (primaire ou secondaire).

#### **3. École spécialisée**

Les enfants qui présentent un retard plus important et qui nécessitent un encadrement plus serré sont habituellement dirigés vers les écoles spécialisées. À Québec, l'école primaire qui a le mandat régional en TED est l'école St-Michel et l'école secondaire est l'école de la Cité (les coordonnées sont présentées en annexe).

Chaque commission scolaire a accès à une personne responsable des services d'adaptation scolaire. Vous pouvez faire appel à ses personnes lors de situations

difficiles, auxquelles vous et l'école ne trouvez pas de solution. Il est important de vous adresser à la direction des services adaptés, qui vous dirigera vers la bonne personne. Vous trouverez leurs coordonnées en annexe.

Afin de soutenir les commissions scolaires, il y a un service de soutien régional d'expertise en TED. Ce poste est actuellement comblé par Madame Annie Hudon. Elle offre des formations et du soutien aux écoles des régions 03 et 12. Vous pouvez demander à la direction de l'école de communiquer avec elles au besoin.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Le service du transport scolaire est offert par les commissions scolaires. Selon les besoins de l'enfant et le trajet à effectuer, il est possible de faire des adaptations. Il est important d'informer la commission scolaire du comportement de votre enfant dans le transport afin que ses adaptations soient mises en place.

Si vous décidez de ne pas inscrire votre enfant à son école de quartier, le transport scolaire n'est alors pas fourni par la commission scolaire. Cette règle ne s'applique cependant pas aux enfants fréquentant une école ayant un mandat régional (ex : école St-Michel). Il devient donc de votre responsabilité d'assurer le transport. Il est à noter que le Service de transport adapté de la capitale (STAC) ne fait pas de transport scolaire.

### **SERVICE DE GARDE**

Pour les enfants d'âge primaire, les services offerts sont variables d'une commission scolaire à une autre, il est donc souhaitable que vous vous informiez directement auprès de l'école. Habituellement, des frais sont exigés pour ce service. Il est possible que le service ne soit pas offert dans les écoles spécialisées, mais qu'il soit accordé dans l'école de quartier. Des ententes sont possibles. Il est important de signifier vos besoins lors de l'inscription.

Pour les élèves de 12 à 21 ans, des services de surveillance sont organisés dans trois établissements : le Patro Roc-Amadour, l'école L'Envol et le Quebec High School. Informez-vous auprès de ces milieux pour plus d'information.

Lorsque votre enfant fréquente un milieu de garde après l'école, notez que le transport pour le retour doit être assuré par vous.

### **SERVICES SCOLAIRES POSTSECONDAIRES**

L'étudiant présentant un trouble du spectre autistique qui poursuit ses études au cégep ou à l'université peut recevoir de l'aide du bureau des étudiants ayant un handicap. Ce bureau offre différents services, tel que : trouver un tuteur, trouver

une personne pour aider à la prise de notes, de l'équipement spécialisé et du support afin de l'aider à terminer ses études.

Les étudiants qui suivent plus de deux cours par session sont éligibles aux prêts et bourses. Il est important d'indiquer que l'étudiant qui fait la demande a un handicap, ce qui le rend éligible à faire transférer ses prêts en bourse. Le montant est déterminé par l'établissement. Pour ceux qui reçoivent des prestations de la sécurité du revenu, il est important de considérer que l'octroi d'une bourse peut diminuer le montant de ses prestations. Il est recommandé de vous informer auprès de la sécurité du revenu.

### **PROCESSUS DE PLAINTE**

Le mécanisme de plainte demeure un outil important pour les parents. Il peut être utilisé pour demander une révision de décision ou pour porter à l'attention de la commission scolaire le manque de services adéquats pour votre enfant.

Les motifs de plaintes les plus fréquemment observés sont: les suspensions, les arrêts physiques, les approches punitives, la pression sur les parents pour médicamenter l'enfant, l'arrêt de la scolarisation, le non-respect du plan d'intervention et le manque de services accordés pour répondre aux besoins de l'enfant.

Si vous entreprenez une démarche de plainte et que vous souhaitez être soutenu pour le faire, n'hésitez pas à vous référer à un organisme de défense des droits (OPHQ, Autisme Québec, ou autre).

Selon les commissions scolaires, les processus de plaintes suggérés peuvent varier. Il est recommandé de vérifier auprès de votre commission scolaire la procédure en vigueur. Les procédures suggérées ressemblent habituellement à ceci :

1. Parlez d'abord avec la personne concernée afin de lui faire savoir vos insatisfactions. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 2.
2. Écrivez une lettre au directeur d'école pour l'aviser de la situation et lui faire vos demandes. Vous pouvez à ce moment, lui demander une rencontre afin de discuter de la situation. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 3.
3. Écrivez une lettre à la personne responsable de l'adaptation scolaire et des services complémentaires de la commission scolaire. Votre lettre devrait décrire les démarches déjà réalisées. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 4.
4. Écrivez une lettre au directeur général adjoint de la commission scolaire. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 5.

5. Écrivez une lettre au secrétaire général de la commission scolaire. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 6.
6. Écrivez une lettre à la direction générale de la commission scolaire. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 6.
7. Écrivez une lettre au protecteur de l'élève de la commission scolaire. Si la réponse reçue ne vous satisfait pas, passez à l'étape 8.
8. Contactez la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Il peut être tentant, pensant accélérer le processus, de passer plus rapidement à une étape supérieure. Cependant, il est fortement recommandé de suivre les étapes, afin d'être le plus efficace possible (voir l'annexe 2) Pour vous aider dans la rédaction des lettres, l'annexe 3 vous propose un modèle. Finalement, n'oubliez pas de vous faire accompagner si vous en ressentez le besoin.

Annexe 1  
Les écoles et les commissions scolaires de  
Québec et de Portneuf

### **Commission scolaire de la Capitale**

1900, rue Côté  
Québec (Québec) G1N 3Y5  
Téléphone : (418) 686-4040  
Télécopieur : (418) 686-4032  
Site Web : [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca)

*Service d'adaptation scolaire*  
1460, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 2N9  
Téléphone : (418) 686-4040, poste 2203  
Télécopieur (418) 686-4480 ou (418) 682-2002

#### **Écoles ayant des mandats régionaux :**

- **École de la Cité (mandat régional TED-Secondaire)**  
1625, boul. Benoît-XV  
Québec (Québec) G1L 2Z3  
Téléphone : (418) 686-4040, poste 6200  
Télécopieur : (418) 525-7136  
Courriel : [boucher.danielle@cscapitale.qc.ca](mailto:boucher.danielle@cscapitale.qc.ca)  
Classes spéciales au niveau secondaire jusqu'à 21ans.
  
- **École Anne-Hébert (Mandat régional Di profonde)**  
Secteur Jane H Dunn  
555, chemin Saint Foy  
Québec (Québec) G1S 2J9  
Téléphone : 686-4040 – poste 3023  
Courriel : [moisan.giselle@cscapitale.qc.ca](mailto:moisan.giselle@cscapitale.qc.ca)  
Mandat : Déficience intellectuelle classes spéciales pour les enfants de 4ans et plus

- **École Régionale Quatre-Saisons (Mandat régional en psychopathologie)**

215, rue des Peupliers Ouest, Québec (Québec) G1L 1H8

Téléphone : 418 686-4040, poste 4058

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cycle (1<sup>re</sup> année à 6<sup>e</sup> année)

Clientèle suivie en pédopsychiatrie, orthophonie, orthopédagogie, ergothérapie, psychomotricité, psychologie, éducation spécialisée et orientation scolaire

#### **Écoles offrant des classes TED:**

- **École des Écrivains**

4400, rue Jacques-Cr peault

Qu bec (Qu bec) G1P 1X5

T l phone : (418) 686-4040 poste 3130

T l copieur : (418) 871-5920

Courriel : fortin.odette@cscapitale.qc.ca

Classe sp ciale pour TED   partir de 6 ans (Petit Prince)

### **Commission scolaire des D couvreur**

945, avenue Wolfe

Qu bec (Qu bec) G1V 4E2

T l phone : (418) 652-2121

T l copieur : (418) 652-2146

Site Web : [www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca)

#### *Service d'adaptation scolaire*

945, avenue Wolfe

Qu bec (Qu bec) G1V 4E2

T l phone : (418) 652-2121, poste 4222

T l copieur : (418) 657-8965

#### ** cole ayant des mandats r gionaux :**

- ** cole Saint Michel (Mandat r gional TED-Primaire)**

Secteur de l'autisme

1255, avenue Chanoine Morel

Qu bec (Qu bec) G1S 4B1

T l phone : (418) 684-0054

Secteur de l'autisme t l phone : (418) 684-0064

Courriel : [st-michel@csdecou.qc.ca](mailto:st-michel@csdecou.qc.ca)

Site web : <http://www.csdecou.qc.ca/michel/>



Élèves ayant un trouble envahissant du développement à partir de 4ans. Pré scolaire et primaire. L'école Saint Michel a un **mandat régional**, l'accès aux classes du secteur de l'autisme est indépendant de la commission scolaire.

- **École Madeleine-Bergeron (Mandat régional déficience motrice et organique sévère)**  
1088 route de l'église  
Québec, (Québec) G1V 3V9  
Téléphone : (418) 652-2104  
Télécopieur : (418) 652 – 2312  
Courriel : madeleine-bergeron@csdecou.qc.ca  
École pour personnes handicapées physiques, enfance inadaptée à partir de 4 ans jusqu'à 21 ans

#### **Écoles offrant des classes spécialisées (primaire) :**

- **École Saint Mathieu**  
995, rue Duchesneau  
Québec (Québec) G1W 4B1  
Téléphone : (418) 652-2155  
Télécopieur : (418) 652-2399  
Courriel : st-mathieu@csdecou.qc.ca  
Site web: <http://www.csdecou.qc.ca/filteau/>  
Classes adaptées au primaire pour des élèves ayant des difficultés et des troubles d'apprentissage
- **École L'étincelle**  
1400, rue Falardeau  
Québec (Québec) G2E 2Z6  
Téléphone : (418) 871-6415  
Télécopieur : (418) 871-2851  
Courriel : etincelle@csdecou.qc.ca  
Site Web : <http://www.csdecou.qc.ca/etincelle/>  
Classes adaptées au primaire pour des élèves ayant des difficultés et des troubles d'apprentissage
- **École Saint Geneviève**  
700, rue Cherbourg  
Québec (Québec) G1X 2V9  
Téléphone : (418) 652-2154  
Télécopieur : (418) 652-2496

Adresse électronique : [ste-genevieve@csdecou.qc.ca](mailto:ste-genevieve@csdecou.qc.ca)  
Site Web : <http://www.csdecou.qc.ca/genevieve/>  
Classes adaptées au primaire pour des élèves ayant de la déficience intellectuelle moyenne à sévère

- **École Les Primevères**  
1465, rue Félix-Antoine-Savard  
Québec G2G 1Z2  
Téléphone : (418) 871-6418  
Télécopieur : (418) 871-6419  
Adresse électronique : [primeveres@csdecou.qc.ca](mailto:primeveres@csdecou.qc.ca)  
Site web : <http://pedagogie.csdecou.qc.ca/primeveres/>  
Classes spéciales pour les élèves TED

### **Écoles offrant des classes spécialisées (secondaire) :**

- **École de Roche belle**  
1095, avenue de Rochebelle  
Québec (Québec) G1V 4P8  
Téléphone : (418) 652-2167  
Télécopieur : (418) 656-0836  
Courriel : [derochebelle@csdecou.qc.ca](mailto:derochebelle@csdecou.qc.ca)  
Site Web : <http://www.derochebelle.qc.ca/>  
Classes spécialisées au secondaire pour des élèves ayant de la déficience intellectuelle moyenne à sévère.
- **Polyvalente de L'Ancienne-Lorette**  
801, rue Notre-Dame  
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3C6  
Téléphone: (418) 872-9836  
Télécopieur.: (418) 872-8142  
Courriel: [pal@csdecou.qc.ca](mailto:pal@csdecou.qc.ca)  
Site web : <http://www.csdecou.qc.ca/pal/>  
Classes spécialisées au secondaire FMSS (formation en métier semi spécialisés)
- **École secondaire Les Compagnons-de-Cartier**  
3643 avenue des Compagnons  
Québec (Québec) G1X 3Z6  
Téléphone : (418) 652-2170  
Télécopieur : 418-652-2182  
Site web : <http://www.escc.ca/>

Classes spécialisées au secondaire offrant les programmes cheminement particulier continu (CPC) et formation préparatoire au travail (FPT)

## **Commission scolaire des Premières-Seigneuries**

643, avenue du Cénacle  
Québec (Québec) G1E 1B3  
Téléphone : (418) 666-4666  
Télécopieur : (418) 666-9783  
Site Web : [www.csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca)

### *Service d'adaptation scolaire*

Services éducatifs  
2233, avenue Royale, Québec (Québec), G1C 1P3  
Téléphone 418-666-4666 poste 4243  
Adresse courriel : [danielle.bonnely@csdps.qc.ca](mailto:danielle.bonnely@csdps.qc.ca)

L'intégration en classe ou groupe ordinaire sera privilégiée comme premier lieu de services à envisager. La Commission scolaire favorise l'intégration la plus complète possible dans le cadre le plus normal possible en offrant plusieurs modalités de regroupements. » Source : Politique relative à l'organisation des Services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

### **Écoles ayant des mandats régionaux :**

- **École de l'Envol (Mandat régional déficience visuelle)**  
120, 47e Rue Est  
Québec (Québec) G1H 2M2  
Téléphone : (418) 622-7883  
Services spécialisés pour élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, dont TED et autisme, ayant une déficience intellectuelle associée.
- **École Joseph-Paquin (Mandat régional déficience langagière et auditive)**  
465, 64e Rue Est  
Québec, QC G1H 1Y1  
418-622-7884  
Âges : 4 an(s) - 21 an(s)  
Jeunes ayant une déficience auditive ou un trouble sévère du langage (dysphasie)

### **Écoles offrant des classes TED:**

- **École de l'Oasis**  
1550, rue du Périgord  
Québec (Québec) G1G 5T8  
Téléphone : (418) 624-3755  
Programme TED/autisme : intégration au primaire avec des cours spécialisés. Des critères d'admission s'appliquent.
  
- **École Marie-Renouard**  
2970, avenue Gaspard  
Québec (Québec) G1C 3V7  
Tél. : 418 626-4559  
Programme en TES/autisme : intégration au primaire avec des cours spécialisés.
  
- **École de la Courvilloise**  
2265 avenue Larue,  
Beauport (Québec) G1C 1J9  
Téléphone : (418)821-4220  
Fax : (418)821-1209  
École secondaire

### **Écoles offrant des classes pour les élèves ayant un trouble du langage (primaire) :**

- École Beausoleil
- École Escale et du Plateau

### **Écoles offrant des classes pour les élèves ayant un trouble d'apprentissage (primaire):**

- École du Parc
- École Beausoleil
- École Escale et du Plateau

### **Écoles offrant des classe pour pour les élèves ayant des besoins multiples:**

- École de la Pléiade (classe de communication)
- École de la Fourmilière (classe de communication)

## **Commission scolaire de Portneuf**

310, rue de l'Église  
Donnacona (Québec) G3M 1Z8  
Téléphone : (418) 285-2600  
Télécopieur : (418) 285-5198  
Site Web : [www.csportneuf.qc.ca](http://www.csportneuf.qc.ca)

### *Service d'adaptation scolaire*

310, rue de l'Église  
Donnacona (Québec) G3M 1Z8  
Téléphone : (418) 285-5111 ou (418) 285-5198

Cette commission scolaire a élaboré une trajectoire, en collaboration avec des partenaires du réseau de la santé afin de mieux desservir la clientèle. Elle favorise l'intégration dans les classes régulières dans toutes ses écoles. Toutefois, il y a certaines classes spéciales dans les écoles suivantes :

### **École Sainte-Marie**

1120, rue Principale  
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0  
Téléphone : (418) 268-3355  
Télécopieur : (418) 268-3305  
Courriel : [epsm@csportneuf.qc.ca](mailto:epsm@csportneuf.qc.ca)  
Site Web : [www.csportneuf.qc.ca](http://www.csportneuf.qc.ca)  
Accepte les élèves autistes de 4 à 13 ans.

### **École secondaire Donnacona**

320, rue de l'Église  
Donnacona (Québec) G3M 2A1  
Téléphone : (418) 285-2612  
Télécopieur : (418) 285-4672  
Courriel : [esd@csportneuf.qc.ca](mailto:esd@csportneuf.qc.ca)  
Site Web : [www.csportneuf.qc.ca/esdo](http://www.csportneuf.qc.ca/esdo)  
Accepte les élèves autistes de 13 à 21 ans.

### **École secondaire Saint-Marc**

1600, boul. Dussault  
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0  
Téléphone : (418) 268-3561  
Télécopieur : (418) 268-5908  
Courriel : [essm@csportneuf.qc.ca](mailto:essm@csportneuf.qc.ca)  
Site Web : [www.csportneuf.qc.ca/essm](http://www.csportneuf.qc.ca/essm)  
Accepte les élèves autistes de 4 à 16 ans.

## **Commission scolaire Central Québec**

2046, ch. Saint-Louis  
Québec (Québec) G1T 1P4  
Téléphone : 418.688.8730  
Télécopieur : 418.682.5891  
Sans frais : 1-800-249-5573  
cqsbc@cqsbc.qc.ca

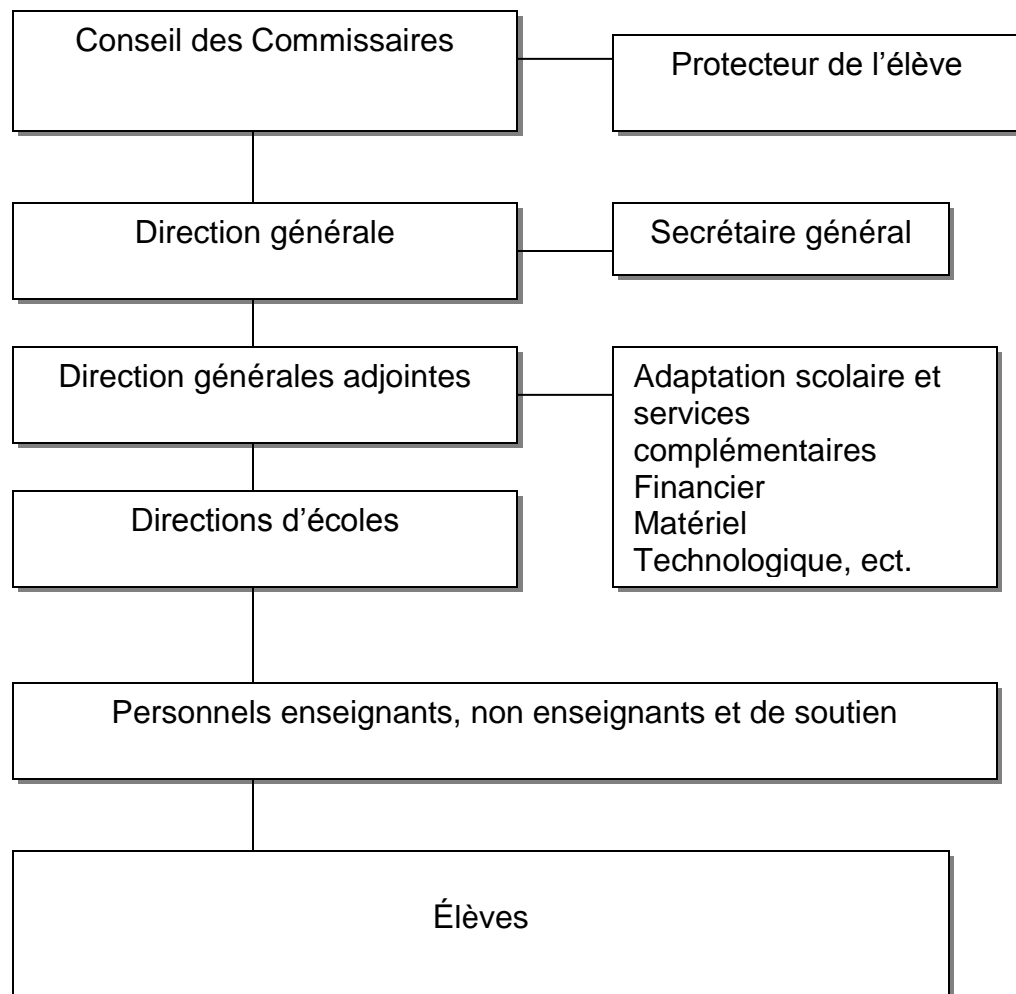
### **Les Services adaptés du Cégep de Sainte-Foy**

Coordonnatrice Hélène Savard  
Tél. : (418) 659-6600 poste 3724 ou au secrétariat, poste 3817.

### **Accueil et intégration des personnes handicapées étudiantes, Université Laval**

Pavillon Maurice-Pollack  
2305, rue de l'Université  
Bureau 2121  
Université Laval  
Québec (Québec) G1V 0A6  
Renseignements: 418 656-2880  
Télécopieur: 418 656-7866  
Courriel: [accueil@aiphe.ulaval.ca](mailto:accueil@aiphe.ulaval.ca)  
Site Web: <http://www.cocp.ulaval.ca/sgc/pid/1077>

Annexe 2  
Hiérarchie interne d'une commission scolaire



Document tiré de la formation L'intégration scolaire : Comment s'y retrouver donnée par Lorraine Doucet

Annexe 3  
Exemple de lettre de plainte

Date



Nom XXXX  
Instance concernée XXX  
Adresse XXX

**Objet:            Plainte pour XXX (raison) dans le dossier de XXX (nom de la personne)**

---

Monsieur/Madame XXX,

Je vous fais parvenir cette lettre aujourd'hui pour porter à votre attention la situation problématique vécu par notre fils/fille XXX (nommer la personne concernée). Nous désirons par la présente porter plainte dans ce dossier.

La description détaillée de la situation problématique :

- A. Où : Dans quel établissement, pour quel service
- B. Quand : Le moment précis de l'incident, la date de la décision défavorable, la date du début du problème
- C. Qui : Les personnes impliquées dans l'incident ou le service
- D. Quoi : Que s'est-il passé ou que se passe-t-il encore (en ordre chronologique avec le plus de détails pertinents possibles, en incluant les démarches réalisées afin de régulariser la situation)

Pour résoudre cette situation, nous demandons que soient prises les actions suivantes :

- 1-XXX
- 2-XXX
- 3-XXX

En espérant une réponse prompte à cette lettre, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez aux intérêts de XXX et vous prie, Madame/Monsieur XXX, d'accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Nom et signature